



La liberté d'expression pour chacun

Parcours de formation en ligne « De la liberté d'expression au dessin de presse »

Webinaire 3, Mercredi 13 janvier 2021, 10h-11h

Ressources complémentaires

Définition

- La liberté d'expression est définie par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui dispose que « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* ».
- La liberté d'expression est aussi définie et protégée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, elle constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique.
- Il s'agit tout à la fois d'une liberté individuelle et d'une liberté collective. Pourtant, cette liberté reste fragile, voire menacée.

Des compétences en culture sociale et citoyenne (pour les enseignants) :

Connaître et exercer ses droits (liberté d'expression et d'information), ses devoirs et ses responsabilités.

Questionner les enjeux de citoyenneté liés à l'information et au numérique.

Comprendre et gérer ses relations sociales médiatisées.

Participer à la sphère médiatique

Source : [Référentiel des compétences en EMI pour les enseignants et les formateurs](#) (CLEMI, avril 2020)

La liberté d'expression est un droit fondamental.

- Pourquoi travailler la question de la liberté d'expression en classe ?
- Dans quels enseignements ?

[Lien vers le dossier Eduscol](#)

Des ressources

- Vidéo « [La liberté d'expression a-t-on le droit de tout dire ?](#) », Public Sénat, 3 novembre 2020.
- Dossier « [La liberté d'expression, un droit fondamental](#) », Eduscol, novembre 2020.
- Article « [Charlie](#) », [Dieudonné... : quelles limites à la liberté d'expression ?](#) », Les Décodeurs, Le Monde, 11 décembre 2018.
- Vidéo « [C'est quoi la liberté d'expression ?](#) », 1 jour 1 question, Lumni, 23 octobre 2020.
- Vidéo « [La liberté d'expression](#) », Médiatropismes, INA, Lumni, 17 octobre 2020.

- Vidéo « [La Liberté d'expression et ses limites](#) », Les clefs des médias, Lumni, 11 janvier 2016.
- Dessins de l'association *Cartooning for Peace* « [Censure et liberté d'expression](#) »
- [Séquence pédagogique sur la liberté d'expression en cycle 4](#) proposé par Bayard Education, 19 octobre 2020.
- Dossier très complet « [\(S'\) éduquer à la liberté d'expression](#) », Amnesty International, 2020.
- Ressources du CLEMI sur la [liberté d'expression / d'information](#) et sur [la liberté d'expression et ses limites](#)

Une piste pédagogique pour la classe

Organiser une discussion à visée démocratique et philosophique (DVDP)

La DVDP est un dispositif pédagogique et didactique particulier de discussion en classe.

Il s'inscrit à la fois dans la didactique de l'oral et dans celle de l'apprentissage de l'argumentation.

Depuis la rentrée 2015, la DVDP est recommandée dans les programmes en EMC.

Pour plus d'informations :

« *La discussion à visée démocratique et philosophique (DVDP) : finalité, enjeux, pratiques* », Conférence de Michel Tozzi, professeur honoraire à l'Université Paul Valéry de Montpellier, didacticien de l'apprentissage du philosophe¹, au Colloque de l'Espe de Lyon sur le débat citoyen - 6 et 7 juillet 2017.

URL : <http://www.educ-revues.fr/DIOTIME/AffichageDocument.aspx?iddoc=110220>

Le sujet proposé aux élèves : **Peut-on tout dire au nom de la liberté d'expression ?**

Déroulement

- Durée

45-60 minutes pour explorer, confronter et structurer des idées

- Organisation

La parole est régie par des règles démocratiques.

Les élèves se mettent en cercle.

- Répartition des rôles

Trois co-animateurs sont choisis : un président, un reformulateur et un synthétiseur. Un observateur est également nommé. Les autres élèves sont les discutants.

L'enseignant est l'animateur du débat sur le fond (met en place du dispositif, veille au bon déroulement du dispositif et anime la phase métacognitive après la discussion).

L'élève président répartit la parole selon des règles. Il ne participe pas à la discussion

L'élève reformulateur, à la demande de l'enseignant, redit ce qui vient d'être dit par un camarade. Il ne participe pas à la discussion.

L'élève synthétiseur, reformulateur à moyen terme, écoute et essaye de comprendre, note ce qu'il a compris, et renvoie au groupe lorsque le président le lui demande ce qu'il a retenu à partir de ses notes. Il ne participe pas à la discussion, car il a déjà un travail complexe à faire.

L'élève observateur a pour fonction de prélever des informations précises pour faire prendre conscience de ce qui se passe. Ces observations d'ordre divers servent ensuite à l'analyse du débat sur sa forme comme sur le fond.

- Synthèse finale

Une courte synthèse peut être rédigée pour garder une trace de la discussion.